



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 4 novembre 2021**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Karine DENIS-LAMIT

**Étaient absents :**

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :**

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

**OBJET :** 37. Contrat de concession de service public - Crématorium Saint-Claude - Rapport d'activité 2020

Délibération n° 2021/006631

## Contrat de concession de service public - Crématorium Saint-Claude Rapport d'activité 2020

**Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 1	21/10/2021	Favorable unanime
CCSPL	01/10/2021	Favorable unanime
CCF	21/10/2021	Favorable unanime

### Résumé :

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Crématorium à la Société OGF, via un contrat de concession de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

### **I. Les principales caractéristiques du contrat de concession de service public**

Objet : La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.

Date de signature : 22 juillet 2010, avec date d'effet le 1<sup>er</sup> août 2010

Durée : 12 ans - Echéance le 31 juillet 2022.

Caractéristiques générales du contrat : La Collectivité met à disposition du délégataire des biens immobiliers et mobiliers.

Le délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du site. Il exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué.

Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement des biens dans les conditions prévues au contrat.

Le délégataire a pour missions principales :

- l'ensemble des opérations liées à la crémation, en particulier l'accueil et l'accompagnement des familles, y compris les formalités administratives
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leur mandataire
- la gestion des salles
- la gestion, l'entretien, le contrôle et le maintien aux normes des installations techniques.

Délégataire : OGF (suite au rachat d'ATRIUM en 2018) dont le Président est M. Philippe LEROUGE.

### **II. Activité - Qualité du service**

#### A/ Evolution de la mortalité en France

En 2020, 658 000 personnes sont décédées en France, soit 45 000 de plus qu'en 2019. Du fait de l'arrivée de la génération du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter mais l'augmentation en 2020 est sans commune mesure. L'épidémie de Covid-19 a eu un impact fort sur la mortalité lors de la première vague, entre mars et mai, puis lors de la deuxième vague, à partir d'octobre.

Parallèlement, le nombre de crémations en France évolue régulièrement à la hausse, pour atteindre 234 161 en 2019, soit 38,3 % du nombre des décès. Les données 2020 n'ont à ce jour pas été publiées par l'INSEE.

## B/ Analyse de l'activité à Besançon

Nombre de crémations hors pièces anatomiques :

année	nombre	évolution
2015	761	
2016	718	- 5.7 %
2017	786	+9.5 %
2018	970	+23.4 %
2019	877	- 9.6 %
2020	1160	+32.3 %

La répartition en 2020 par types de crémation est la suivante :

- Adultes : 1 125
- Enfants : 11
- Crémations titre gratuit : 12
- Exhumations : 12

La proportion d'adultes hommes est de 60,3 %, pour 39,7 % de femmes.

Cette activité se traduit par un nombre de crémations mensuelles allant de 80 à 130 opérations.

Le crématorium de Besançon Saint-Claude accueille des crémations du Département du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Il est donc peu pertinent de faire un rapprochement avec le nombre de décès sur la seule commune de Besançon.

Rappelons que cinq crématoriums sont en service en Franche-Comté : Avanne-Aveney, Besançon, Lons-le-Saunier (gérés par OGF) Dole et Héricourt.

## B/ Qualité de service

### 1. Journée Temps de Mémoire

Le Crématorium de Besançon conduit des actions destinées à accompagner le public. La journée Portes Ouvertes ainsi que le Temps de Mémoire n'ont pu être organisés en 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

### 2. Enquête de satisfaction

A chaque opération de crémation, une enquête de satisfaction est remise aux familles accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie. Par ce processus, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire, qui comprend une grille d'évaluation des prestations et un espace d'appréciation libre.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par une société indépendante. 31 questionnaires (contre 28 en 2019) ont été retournés et les 5 critères : facilité à trouver le crématorium (signalétique), accueil, informations et réponses aux questions, hommage lors de la remise des cendres, accompagnement au jardin du Souvenir affichent tous un taux compris entre 87,1 % et 100 % de satisfaction.

Une difficulté reste celle du stationnement lors de cérémonies simultanées entre le crématorium, le cimetière Saint-Claude et le funérarium à proximité.

### 3. Valorisation des déchets métalliques

Lors d'une crémation, les déchets métalliques ne se consomment pas. Ils sont récupérés et, via une filière adaptée, recyclés. Les recettes ainsi obtenues sont reversées à la Ville de Besançon pour contribuer au financement des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

### **III. Conditions d'exécution du service**

#### **A/ Covid-19 : une année 2020 éprouvée par la crise sanitaire**

La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 a eu un fort impact sur l'activité du crématorium puisque le four a dû être utilisé de manière beaucoup plus fréquente et sur un rythme inhabituel (*Voir chapitre V : « événements post clôture »*).

Par ailleurs, les équipes du crématorium se sont mobilisées pour continuer à accompagner les familles en toute sécurité dans le strict respect des mesures sanitaires gouvernementales (masques, gel hydro alcoolique, désinfection des locaux, etc...).

De plus, l'organisation de cérémonies a été maintenue en respectant les adaptations réglementaires en vigueur (jauge limitée à 30 personnes, distanciation de 4 m<sup>2</sup>, espaces de convivialité inaccessibles, etc...).

#### **B/ Biens mis à disposition**

La Ville de Besançon met à disposition des biens immobiliers et mobiliers.

Le bâtiment comprend notamment un hall d'accueil, une salle de cérémonie, une salle complémentaire et deux salles d'attente, une salle de remise des cendres. Sur la partie technique, le bâtiment comprend notamment la salle introduction et la salle du four.

L'année 2020 a été marquée par de nombreux incidents techniques liés à l'équipement de crémation. Le personnel du crématorium a réalisé 27 demandes d'intervention au cours de l'année 2020. Le concessionnaire OGF a alerté la Ville de Besançon sur les conditions dégradées d'exploitation de l'équipement dues à un vieillissement accéléré du four lié à la suractivité dans le contexte sanitaire.

#### **C/ Horaires d'ouverture**

Les horaires de crémation ont fait l'objet de modifications au cours de l'année 2020 en réponse à l'épidémie de Covid-19 nécessitant l'ajout d'un créneau de crémation à 18 h ainsi que l'ouverture du crématorium le samedi après-midi aux mêmes horaires qu'en semaine.

Le service de crémation est assuré (hors horaires Covid-19) :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis 13h30 à 18h
- Le samedi de 8h30 à 12h30.

Une astreinte téléphonique a été mise en place du 18h00 à 22h00 en semaine et de 9h00 à 20h00 le week-end.

#### **D/ Effectifs**

Trois personnes, dont la responsable, concourent à la tenue quotidienne du site : opérations de crémation, accueil et informations des familles (y compris accueil téléphonique en dehors des heures d'ouverture du site).

Ces salariés sont régulièrement formés, en particulier sur les aspects techniques et juridiques.

En cas de besoin de renforcement temporaire de l'équipe sur le site de Besançon, OGF peut apporter le soutien de ses équipes locales. Par ailleurs, OGF apporte les ressources juridiques, financières et techniques pour l'ensemble des sites via son siège national.

#### **E/ Tarifs**

Les tarifs 2020 ont été votés par le Conseil Municipal du 12 décembre 2019.

#### **F/ Habilitations**

L'agrément de conformité des installations arrivera à échéance en 2021. OGF prépare son renouvellement.

#### IV. Données financières

Leader des services funéraires en France, le groupe OGF est en charge de 1 075 agences, 583 maisons funéraires et 80 crématoriums (soit la moitié du parc privé français) ainsi que 2 cimetières.

Fort de 5 879 collaborateurs, il a organisé plus de 123 000 obsèques en 2020 et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 623 M€.

Les ratios financiers du Groupe, publiés au niveau national, sont satisfaisants.

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Les données chiffrées transmises portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

##### A/ Chiffres clés de la concession bisontine en K€ :

<b>En k€</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Nombre de crémations adultes</b>	<b>1 125</b>	<b>833 (*)</b>	<b>933(**)</b>
<b>Résultat net après impôt théorique</b>	<b>44,28</b>	<b>-66,28</b>	<b>- 32,75</b>
<i>Dont :</i>			
<i>Chiffre d'affaires</i>	513	374	400
<i>Masse salariale+ frais de direction</i>	121	123	100
<i>Entretien et sous-traitance</i>	72	74	63
<i>Frais financiers/emprunt</i>	18	25	33
<i>Amortissements</i>	155	149	152

(\*) fermeture pour rebriquetage du four

(\*\*) activité accrue du fait de la fermeture du site d'Avanne-Aveney pour rebriquetage

L'accroissement d'activité issu de la crise sanitaire a permis au délégataire de dégager un résultat excédentaire pour la première fois sur la durée du contrat depuis 2009.

La masse salariale reste stable avec une équipe de 3 personnes renforcée en 2019.

Les charges indirectes (gestion des ressources humaines, finances, services informatiques, etc..) sont issues d'une péréquation au niveau du groupe OGF et affectées pour leur part à chaque Crématorium.

Les amortissements issus des importants travaux de rénovation du site et d'installation de la ligne de filtration en début de contrat se poursuivent.

##### B/ Liens juridico-financiers avec la Ville de Besançon

Le Conseil Municipal a été sollicité en 2020 sur le rapport annuel du délégataire 2019 et sur le vote des tarifs 2020.

Conformément aux dispositions prévues dans la convention, OGF a versé une redevance d'occupation de 22 000 € à la Ville de Besançon au titre de l'année 2020.

OGF a facturé à la Ville de Besançon les coûts de crémations (1 315 € TTC en 2020).

Enfin, la société ORTHOMETALS a versé au titre de la valorisation des déchets métalliques issus des crémations un montant de 18 019,36 € à la Ville de Besançon en 2020.

##### Conclusion

Les engagements contractuels sont respectés par OGF. La qualité du service et les prestations rendues sont appréciées. Les déficits financiers successifs ne remettent pas en cause la continuité du service à Besançon.

## **V. Evènements post-clôture**

Suite aux nombreux incidents techniques recensés en 2020, deux expertises indépendantes ont été diligentées au printemps 2021. Elles ont confirmé un important aléa sur la continuité d'exploitation, un risque pour la sécurité du personnel et des usagers et le rejet de polluants atmosphériques. Elles préconisent le remplacement du four dans les meilleurs délais.

Ainsi, après analyse, en s'appuyant sur le Code de la Commande publique (R 3135-1 et suivants), qui permet la modification d'un contrat de DSP lorsqu'elle est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir -en l'occurrence la crise sanitaire- OGF et la Ville de Besançon se sont entendus sur un avenant n° 3 au contrat de DSP.

Ainsi, OGF s'engage à prendre à sa charge le dépôt de l'ancien four, l'acquisition et l'installation d'un nouveau four, en contrepartie d'une prolongation de la durée du contrat de DSP de 5 ans (fin 31/07/2027), lui permettant d'amortir ce bien. Le nouveau four sera opérationnel en novembre 2021.

**Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon par la Société OGF, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par la Ville de Besançon à cette société.**

Pour extrait conforme,  
Pour La Maire,  
Le Premier Adjoint,



Abdel GHEZALI



# CRÉNATORIUM

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2020



BESANCON

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
1.1.	LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC .....	3
1.1.1.	Objet et étendue de la délégation .....	3
1.1.2.	Autorité délégante .....	3
1.1.3.	Délégataire .....	3
1.1.4.	Organigramme nominatif des dirigeants .....	3
1.1.5.	Nature et date de prise d'effet du contrat .....	3
1.2.	LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE.....	4
1.2.1.	Les services fournis.....	4
1.2.2.	Les installations.....	4
1.2.3.	Le partage des charges entre le délégataire et le délégant.....	5
<b>2.</b>	<b>LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER.....</b>	<b>6</b>
2.1.	PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT .....	6
2.1.1.	Les règles comptables .....	6
2.1.2.	Compte de résultat .....	7
2.2.	COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT .....	8
2.2.1.	Activité et chiffre d'affaires .....	8
2.2.2.	Charges d'exploitation .....	8
2.3.	COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS.....	14
2.3.1.	Etat de variation de patrimoine .....	14
2.3.2.	Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué.....	14
2.3.3.	Programme contractuel d'investissements.....	15
2.3.4.	Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année.....	15
2.3.5.	Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise .....	15
2.4.	ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	15
2.4.1.	Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité .....	15
2.4.2.	Les engagements à incidences financières en matière de personnels.....	15
<b>3.</b>	<b>LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....</b>	<b>17</b>
3.1.	L'EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE .....	17
3.2.	EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE.....	19
3.3.	ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS .....	20
3.3.1.	Evolution du nombre annuel de crémations .....	20
3.3.2.	Évolution mensuelle de nombre de crémations.....	21
3.3.3.	Répartition des crémations par sexe .....	22
3.4.	AUTRES INDICATEURS DE QUALITE .....	23
3.2.1.	Journée « Portes Ouvertes » et « Temps de Mémoire ».....	23
3.2.2.	Registre d'appréciation du service.....	23
3.2.3.	Elimination des déchets métalliques .....	23
3.2.4.	Protection du Travailleur Isolé (PTI).....	24
<b>4.</b>	<b>LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE .....</b>	<b>26</b>
4.1.	LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE .....	26
4.1.1.	Covid-19 : une année 2020 éprouvée par la crise sanitaire .....	26
4.2.	LE COMPTE RENDU TECHNIQUE .....	27
4.2.1.	Les horaires d'ouverture .....	27
4.2.2.	Les moyens en personnel .....	27
4.3.	LE COMPTE RENDU FINANCIER .....	29
4.3.1.	LES TARIFS DES PRESTATIONS DU SERVICE PUBLIC.....	29
4.3.1.	LA REVISION DES TARIFS .....	29
	<b>ANNEXE 1 : IMMOBILISATIONS .....</b>	<b>30</b>



**1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La délégation porte sur l'exploitation et la gestion du service public de crémation du crématorium de Besançon.

**1.1.2. Autorité délégante**

Ville de Besançon  
2, rue Mégevand  
25000 BESANCON

**1.1.3. Déléataire**

OGF  
Société anonyme au capital de 40.904.385 €  
RCS Paris B 542 076 799  
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris  
Habilitation n°18-75-0001

Le 1<sup>er</sup> avril 2016, OGF est devenu actionnaire à 100 % de la société ATRIUM. Le transfert de délégation a été réalisé avec la signature de l'avenant n°2 le 7 février 2018. Celui-ci est effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants**

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE est remplacé par M. Alain COTTET au 1<sup>er</sup> novembre 2020  
Directeur délégué : M. Frédéric LAURENTY  
Directeur de secteur opérationnel : M. Laurent BLANCHARD

**1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat**

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du crématorium de Besançon, signé le 22 juillet 2010, pour une durée de douze années à compter du 1<sup>er</sup> août 2010. La date d'échéance est le 31 juillet 2022.

## 1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

### 1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire assure les missions suivantes :

- la réception des cercueils,
- l'accueil des familles,
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires,
- la vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- la tenue des registres obligatoires,
- la crémation des cercueils,
- le recueil et la pulvérisation des cendres,
- le dépôt temporaire des urnes au crématorium,
- la fourniture des réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions prévues à l'article R2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le recueil des cendres dans une urne qui sera remise à la famille ou, à la demande de la famille, à son mandataire dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- la mise à disposition d'emplacements sur les « supports de la mémoire » (« Tables de la Mémoire ») pour permettre aux familles d'y apposer des plaques en mémoire aux défunts,
- le dépôt des cendres des restes mortels incinérés,
- la crémation des restes mortels exhumés,
- la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine dans le cadre d'une convention avec des établissements de santé. Cette opération se fera dans le cadre des textes en vigueur. Il pourra également proposer des prestations complémentaires dans le cadre de l'objet de la délégation.

### 1.2.2. Les installations

La Ville met à disposition du Délégué l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers pour l'exécution des missions prévues. Le crématorium comprend ainsi :

- Des locaux ouverts au public avec :
  - Un hall d'accueil de 17,87 m<sup>2</sup>,
  - Une première salle de cérémonie de 89,00 m<sup>2</sup>,
  - Une salle complémentaire à la salle de cérémonie de 30,75 m<sup>2</sup>,
  - Une salle de convivialité,
  - Un bureau,
  - Quatre sanitaires,
  - Une salle de remise des urnes.
- Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium avec :
  - Une salle introduction,
  - Une salle du four,
  - Un local technique,
  - Deux locaux de rangement,
  - Un local poubelle,
  - Un dégagement de service.

### **1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant**

La Ville confie au Délégataire l'exploitation et la gestion du crématorium municipal dans les conditions définies dans le contrat.

Le Délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du crématorium. A cet effet, la Ville met à sa disposition les biens définis dans l'article 4 du contrat.

Le Délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au chapitre 3 du contrat.

Le Délégataire exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué et de l'ensemble des ouvrages et installations qui le composent.

La Ville conserve le contrôle du service et peut demander à tout moment au Délégataire tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

**2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER****2.1. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT****2.1.1. Les règles comptables**

Le crématorium de Besançon n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires, notamment les frais d'administration générale, eau, frais postaux et télécom, ou font l'objet d'une clé de répartition, comme les charges de personnel.

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2020 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

## 2.1.2. Compte de résultat

<i>en euros hors taxes</i>	ANNEE 2019	% du CA	ANNEE 2020	% du CA	% évol.
<b>Nombre crémations (dont exhumations)</b>	<b>907</b>		1 182		
<b>Nombre crémations (PAOH gratuites)</b>	<b>2</b>		0		
<b>Nombre de dispersions</b>	<b>1</b>		3		
<b>Nombre de locations de la salle de cérémonie</b>	<b>810</b>		742		
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Crémation	373 938	97.63%	503 199	98.06%	
Dispersion	54	0.01%	164	0.03%	
Jardin du Souvenir		0.00%		0.00%	
Salle de Cérémonie	8 890	2.32%	9 734	1.90%	
Conservation d'urne	113	0.03%	68	0.01%	
Autres CA	34	0.01%	0	0.00%	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>383 029</b>	<b>100.00%</b>	<b>513 165</b>	<b>100.00%</b>	<b>34%</b>
<b>Fournitures et consommables</b>	<b>50 155</b>	<b>13%</b>	<b>50 809</b>	<b>10%</b>	<b>1%</b>
Eau	314	0.08%	269	0.05%	-14%
Gaz	34 414	8.98%	36 212	7.06%	5%
Electricité	13 391	3.50%	13 233	2.58%	-1%
Fournitures entretien	0	0.00%	260	0.05%	
Fournitures administratives	706	0.18%	215	0.04%	-70%
Achats Fournitures exploitation	1 330	0.35%	619	0.12%	-53%
<b>Services extérieurs</b>	<b>52 232</b>	<b>14%</b>	<b>51 231</b>	<b>10%</b>	<b>-2%</b>
Sous traitance	0	0.00%	0	0.00%	
Location mobilières	0	0.00%	0	0.00%	
Autres locations	2 316	0.60%	2 832	0.55%	22%
Equipements opérateurs crématorium	738	0.19%	829	0.16%	12%
Entretien Rep. Vetements	26	0.01%	86	0.02%	234%
Entretien des équipement de cremation et filtration	44 149	11.53%	38 492	7.50%	-13%
Contrôles techniques	2 770	0.72%	6 580	1.28%	138%
Assurances	2 233	0.58%	2 411	0.47%	8%
Assurances véhicules	0	0.00%	0	0.00%	
Etudes et recherches	0	0.00%	0	0.00%	
Documentation	0	0.00%	0	0.00%	
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>73 196</b>	<b>19%</b>	<b>86 098</b>	<b>17%</b>	<b>18%</b>
Entretien des locaux et espaces verts	18 601	4.86%	19 863	3.87%	7%
Honoraires (CAC,...)	2 000	0.52%	2 000	0.39%	0%
Frais actes hors contentieux	0	0.00%	0	0.00%	
frais de siège	29 876	7.80%	41 566	8.10%	39%
Publicité	340	0.09%	0	0.00%	-100%
Transport sur achat	0	0.00%	0	0.00%	
Déplacements, missions, réceptions	0	0.00%	0	0.00%	
Frais postaux et télécoms	379	0.10%	669	0.13%	76%
Frais de banques	0	0.00%	0	0.00%	
Cotisations professionnelles	0	0.00%	0	0.00%	
Redevances	22 000	5.74%	22 000	4.29%	0%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>6 279</b>	<b>1.64%</b>	<b>8 094</b>	<b>1.58%</b>	<b>29%</b>
Taxe foncière	0	0.00%	0	0.00%	
CFE	2 113	0.55%	2 093	0.41%	-1%
CVAE	3 233	0.84%	5 053	0.98%	56%
ORGANIC	613	0.16%	821	0.16%	34%
Autres Impôts & Taxes	320	0.08%	127	0.02%	-60%
<b>Charges de personnel</b>	<b>92 785</b>	<b>24.22%</b>	<b>79 217</b>	<b>15.44%</b>	<b>-15%</b>
Rémunération du personnel	75 243	19.64%	60 681	11.82%	-19%
Charges sociales	17 542	4.58%	18 536	3.61%	6%
Subvention d'exploitation reçue	0	0.00%	0	0.00%	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>549</b>	<b>0.14%</b>	<b>-43</b>	<b>-0.01%</b>	<b>-108%</b>
Perte sur créances clients	549	0.14%	0	0.00%	-100%
Perte sur écart de règlements	0	0.00%	-43	-0.01%	
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>25 040</b>	<b>6.54%</b>	<b>18 040</b>	<b>3.52%</b>	<b>-28%</b>
Frais financiers	25 040	6.54%	18 040	3.52%	-28%
<b>Dotations amort. et prov.</b>	<b>149 076</b>	<b>38.92%</b>	<b>154 517</b>	<b>30.11%</b>	<b>4%</b>
Amortissements	149 076	38.92%	154 517	30.11%	4%
Provisions		0.00%		0.00%	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>449 312</b>	<b>117.30%</b>	<b>447 963</b>	<b>87.29%</b>	<b>0%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-66 283</b>	<b>-17.30%</b>	<b>65 202</b>	<b>12.71%</b>	<b>-198%</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>		<b>0.00%</b>	<b>20 878</b>	<b>32.02%</b>	
<b>RESULTAT après IS</b>	<b>-66 283</b>	<b>-17.30%</b>	<b>44 324</b>	<b>8.64%</b>	<b>-167%</b>

## 2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

### 2.2.1. Activité et chiffre d'affaires

Pour l'année 2020, le chiffre d'affaires des crémations s'élève à 503 199 € pour 1 182 crémations. En 2019, il s'élevait à 373 938 725 € pour 909 crémations, soit une hausse de 35 %.

En 2020 il y a 1182 crémations facturées pour 1183 réalisées, un avoir a été émis suite à un litige. Un avoir sur une crémation 2018 facturée en double a été émis et une crémation de 2019 a été facturée sur 2020.

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement représentés par les dispersions de cendres, la location de la salle de cérémonie et la conservation d'urnes.

Le chiffre d'affaires total réalisé ressort donc à 513 165 € contre 383 029 € en 2019, soit une augmentation de 34%.

Il se décompose ainsi :

Répartition du CA	2019	2020
<b>CA Crémation</b>		
- Crémation adultes	358 038 €	493 408 €
- Crémation enfants	1 715 €	1 027 €
- Crémations d'un reliquaire	5 591 €	2 846 €
- Crémations de pièce anatomique d'origine humaine	8 593 €	5 918 €
<b>Sous-total CA Crémation</b>	<b>373 938 €</b>	<b>503 199 €</b>
<b>CA Autres produits</b>		
- Dispersion de cendres	54 €	164 €
- Location de la salle	8 890 €	9 734 €
- Conservation d'urnes	113 €	68 €
- Autres CA	34 €	
<b>Sous-total CA Autres produits</b>	<b>9 091 €</b>	<b>9 966 €</b>
<b>CA Total</b>	<b>383 029 €</b>	<b>513 165 €</b>

### 2.2.2. Charges d'exploitation

#### 2.2.2.1. Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium et s'élève en 2020 à 269 € soit 0,23 € coût par crémation.

En euros HT	2019	2020
Coût d'eau	314	269
Coût unitaire par crémation	0,35	0,23

La diminution du poste s'explique par la baisse de la consommation d'eau liée au fait que le crématorium de Besançon a accueilli moins de public en raison de l'épidémie de Covid-19.

#### 2.2.2.2. Gaz

La consommation renseignée correspond aux factures de gaz du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à 36 212 €, soit 30,64 € coût par crémation contre 37,90 € en N-1.

En euros HT	2019	2020
Coût du gaz	34 414	36 212
Coût unitaire par crémation	37,90	30,64



2020	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20
KWH	67 937	70 078	63 072	65 220	53 363	84 551
TOTAL	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
854 989	68 986	68 823	92 585	65 166	71 487	83 721

KWH	2019	2020
TOTAL ANNUEL	784 412	854 989

Paradoxalement, lorsque le nombre de crémations augmente, la consommation en gaz diminue. En effet, cela est dû à une réservation plus condensée du planning de crémation et donc, à un temps de préchauffage moins important entre deux crémations, phase la plus énergivore lors de ce processus expliquant la baisse du coût unitaire par crémation en 2020.

#### 2.2.2.3. Électricité

La consommation renseignée correspond aux factures d'électricité et s'élève à 13 233 € en 2020, soit un coût par crémation de 11,20 €.

En euros HT	2019	2020
Coût de l'électricité	13 391	13 233
Coût unitaire par crémation	14,73	11,20

2020	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20
KWH	11 793	12 170	11 375	9 449	5 472	5 969
TOTAL	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
102 370	5 570	5 031	5 242	6 623	11 588	12 088

KWH	2019	2020
TOTAL ANNUEL	93 669	102 370

#### 2.2.2.4. Fournitures entretien

Le poste comprend l'achat de la colonne de désinfection pour gel hydro alcoolique. Le montant s'élève à 260 €. En N-1, il n'y avait aucune charge dans ce poste.

	2019	2020
Colonne de désinfection pour gel hydro alcoolique	-	260

#### 2.2.2.5. Fournitures administratives

Les fournitures administratives comprennent essentiellement l'achat de fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante, du photocopieur et du fax. Le montant total s'élève à 215 € contre 706 € en N-1.

La répartition est la suivante :

	2019	2020
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	144	215
Fournitures administratives (RAJA)	117	
Achat lecture fichiers (MAT SHOP)	445	
Fournitures cafétéria (CHATEAU D'EAU)		

#### 2.2.2.6. Achats Fournitures exploitation

Ce poste regroupe l'achat de petits outillages, des produits divers d'entretien des équipements d'exploitation et de plaques. Le montant du poste est de 619 € contre 1 330 € en N-1.

2.2.2.7. Sous-traitance

Néant

2.2.2.8. Location mobilières

Néant

2.2.2.9. Autres Locations

Ce poste correspond à la location de la fontaine à eau ainsi que la location de diffuseur de Parfum. Le montant du poste est de 2 832 € contre 2 316 € en N-1.

Les coûts se décomposent ainsi :

	2019	2020
Fontaine à eau	396	912
Diffuseur de parfum (SENSORYS MP24)	1 920	1 920

2.2.2.10. Equipement opérateurs crématorium

Ce poste correspond à des achats de vêtements pour le personnel du crématorium. En 2020, le poste s'élève à 829 € contre 738 € en N-1.

2.2.2.11. Entretien réparation vêtements

Ce poste correspond à l'entretien des vêtements pour le personnel du crématorium. Le montant est de 86 € en 2020 contre 26 € en N-1.

2.2.2.12. Entretien des équipements de crémation

Le montant représente les prestations de maintenance des équipements de crémation, il s'élève à 38 492 € contre 44 149 € en N-1 et se compose comme suit :

	2019	2020
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	33 407	29 173
Frais pour pièces de rechange (ATI)	2 169	1 188
Traitement réactifs usagés (ENTREPRISE MODERNE DE TERASSEMENT ET D'AGREGATS)	1 018	1 134
Maintenance du système d'inspection rayon X (SMITH HEIMANN)	7 555	4 235
RADIO PROTECTION		2762

La maintenance de l'équipement de crémation est facturée selon un forfait à la crémation. Ce forfait correspond à la configuration avec filtration et sans manipulation de réactif.

2.2.2.13. Contrôle technique

Ce poste s'élève à 6 580 € contre 2 770 € en N-1 et correspond aux charges liées au contrôle sur les installations de gaz, les installations des appareils de levage, le contrôle des rejets atmosphériques et autres.

	2019	2020
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	2 280	4 470
Vérification des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	220	220
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	270	90
Contrôle des installations funéraires (FUNERAIRES DE FRANCE)		690
Contrôle installation électrique		510
Conformité bâtiment		600

2.2.2.14. Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit 2 411 € en 2020 contre 2 233 € en N-1 pour le crématorium de Besançon.

2.2.2.15. Assurances véhicules

Néant

2.2.2.16. Etudes et recherches

Néant

2.2.2.17. Documentation

Néant

2.2.2.18. Entretien des locaux et espaces verts

Le montant du poste « Entretien des locaux et espaces verts » s'élève à 19 863 € contre 18 601 € en N-1.

Ce poste comprend notamment :

	2019	2020
Entretien et nettoyage de locaux (2GM)	13 504	12 598
Entretien des espaces verts (BOILLO)	820	2750
Télésurveillance (PROSEGUR, SECTOR ALARM, BFC)	2 599	1176
Maintenance incendie (EUROFEU)	1 186	1856
Maintenance CVC (GENIE CLIMATIQUE DE L'EST)	345	368
Divers travaux (réglage de portes, révision compresseurs,...)	147	1115

2.2.2.19. Honoraires CAC

Les honoraires du CAC en 2020 s'élève à 2 000 €, idem en N-1.

2.2.2.20. Frais actes hors contentieux

Néant

2.2.2.21. Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à 41 566 € en 2020 contre 29 876 € en N-1 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2020, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 8,10 % des produits d'exploitation contre 7,80 % en N-1. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF et déterminé comme suit :

	Réel 2020 en K€
Coûts siège retenus pour calcul (1)	51 072
Chiffre d'affaires total Groupe	628 032
Pourcentage théorique	8,13%
Pourcentage effectivement retenu pour rapports d'activité	8,10%

2.2.2.22. Publicité

Les frais de publicité étaient de 340 € en N-1.  
Cette année il n'y a aucune charge liée à ce poste.

2.2.2.23. Transport sur achat

Néant

2.2.2.24. Déplacements, missions, réceptions

Ce poste comprend les frais de déplacements liés à l'activité du crématorium. En 2020 et N-1, il n'y avait aucune charge liée à ce poste.

2.2.2.25. Frais postaux et télécom

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à 669 € en 2020 contre 379 € en N-1.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient bien compris dans les frais d'administration.

Néanmoins exceptionnellement cette année nous avons une note de frais concernant des frais postaux pour une valeur de 179 €.

2.2.2.26. Frais de banques

Néant

2.2.2.27. Cotisations professionnelles

Néant

2.2.2.28. Redevances

En 2020, le montant de la redevance est de 22 000 €, idem en N-1.

Le concessionnaire doit verser, en contrepartie de l'occupation du domaine public, une redevance de 6% du chiffre d'affaires annuel après déduction des charges d'amortissement, (hors appareil de détection), avec un minimum garanti de 22 000 € non indexé

CA 2020	513 165,11
DOTATIONS AMORTISSEMENT 2020	154 517,38
<b>BASE CA POUR REDEVANCE</b>	<b>358 647,73</b>
SEUIL DES 22 k DE REDEVANCE	366 666,67
<b>SEUIL NON DEPASSE PAS DE REDEVANCE VARIABLE POUR 2020</b>	

2.2.2.29. Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à 8 094 € en 2020 contre 6 279 € en N-1.  
Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à 2 093 € sur 2020 contre 2 113 € en N-1.
- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 1,50% plus une taxe additionnelle de 1,73%, et 1% de frais d'assiette (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium. Elle s'élève à 5 053 € en 2020 contre 3 233 € en N-1.

#### C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à 821 € en 2020 contre 613 € en N-1.

#### TAXE FONCIERE :

La taxe foncière est de 0 € pour l'année 2020 et N-1.

#### AUTRES IMPOTS ET TAXES :

Les autres impôts est taxes s'élèvent à 127 € contre 320 € en N-1.

#### 2.2.2.30. Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2020 à 79 217 € contre 92 785 € en N-1.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2020. Une quote-part du salaire du Directeur du secteur opérationnel estimée à 5% et également du responsable de crématorium à hauteur de 34 % de leur temps a été prise en compte pour leur activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

#### EXPLOITATION

	heures travaillées	heures payées	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2019	2 674,15	2 804,67	38 661,75	10 698,19	49 359,94
2020	3 137,13	3 315,43	42 615,00	11 186,04	53 801,04

Hors participation

#### ENCADREMENT

	heures travaillées	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2019	650,30	15 850,47	6 506,02	22 356,49
2020	653,17	16 889,77	7 114,53	24 004,30

Hors participation

#### 2.2.2.31. Autres charges de gestion courante

Ce poste correspond à la perte/gain sur créance client ou sur écart de règlement. Le montant est de 0 € en 2020 contre 549 € en N-1.

#### 2.2.2.32. Intérêts et charges assimilées

Les frais financiers s'élèvent à 18 040 € contre 25 040 € en N-1.

Les produits financiers sont prévus au contrat et au compte d'exploitation prévisionnel.

#### 2.2.2.33. Dotations aux amortissements et provisions

- Dotations aux amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

- Provisions

Néant

#### 2.2.2.34. Impôts sur les sociétés

Taux de 32.02% pour l'ensemble de la période 01/01/2020-31/12/2020. Le Taux d'imposition a changé à partir du 01/04/20 par mesure de simplification, nous avons appliqué le même taux pour toute l'année.

### 2.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

#### 2.3.1. Etat de variation de patrimoine

Le montant des acquisitions d'immobilisation s'élève à 722 € et concerne essentiellement le matériel AUDIOPHONY.

Num Immo.	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nombre mois	Fin amort.
01MC0000000573	MATERIEL AUDIOPHONY	26/06/2020	722,66	25	26/07/2022

Le tableau des amortissements et des dotations est disponible en Annexe I.

#### 2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

##### 2.3.2.1. Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par l'organisme de contrôle Bureau Veritas afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé Franche-Comté de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales. Au vu des rapports techniques émis par Bureau Veritas, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium.

Cet agrément a été délivré en 2021 et court pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 15 décembre 2026.

##### 2.3.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien des équipements techniques ont été assurés par la société ATI.



Une réfection de la sole du four et de l'intérieur de la porte d'introduction a été réalisée par ATI le 23 et 24 novembre 2020.

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation du four de crémation.

Il convient également de noter qu'un système de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) a été mis en place fin 2018. Celui-ci permettra de garantir une traçabilité de l'ensemble des dysfonctionnements afin d'identifier les pannes récurrentes et améliorer la disponibilité des équipements.

#### 2.3.2.3. Les incidents techniques

L'année 2020 a été marquée par de nombreux incidents techniques liés à l'équipement de crémation. Le personnel du crématorium a réalisé 27 demandes d'intervention au cours de l'année 2020 et 3 demandes ont déjà été enregistrées en 2021.

En 2020 de nombreuses pièces ont été remplacées. Il y a eu par exemple le moteur du compresseur en mai et l'électrovanne du bruleur en juin. Malgré ces changements et les interventions régulières d'ATI les pannes persistent car l'équipement de crémation est vétuste provoquant notamment des fuites parasites qui ne peuvent être colmatées. En effet, au cours d'une journée, il emmagasine les calories et la montée en température conduit à une dilatation de l'équipement qui présente alors des entrées d'air superflues. Seul l'arrêt complet du week-end permet à la température de l'équipement de redescendre sensiblement ce qui réduit alors de nouveaux les entrées d'air superflues par la rétraction des briques réfractaires. En conséquence, la montée en régime du ventilateur d'extraction des fumées est en capacité maximale dès que l'équipement de crémation atteint une température importante en fin de journée et en fin de semaine notamment. Ces équipements restent sur ce régime de fonctionnement maximal sur des périodes trop importantes ce qui engendre dans un premier temps un échauffement des équipements avant d'enclencher sa mise en sécurité (arrêt du ventilateur). La ligne de filtration s'arrête alors et le système d'évacuation de sécurité se met en œuvre. A terme, le moteur du ventilateur d'extraction perd de sa puissance et doit être remplacé au bout de quelques semaines (2 à 3).

#### 2.3.3. **Programme contractuel d'investissements**

Il n'est pas prévu de programme contractuel d'investissement.

#### 2.3.4. **Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année**

Il n'y a pas eu d'autres dépenses de renouvellement en 2020.

#### 2.3.5. **Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise**

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements présentés précédemment.

Il n'y a pas de biens de reprise.

### 2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### 2.4.1. **Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité**

Il n'y a aucun crédit-bail.

#### 2.4.2. **Les engagements à incidences financières en matière de personnels**

OGF comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

Le montant de ces engagements est estimé au bilan.

**3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE****3.1. L'EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la France compte 67,4 millions d'habitants. Au cours de l'année 2020, la population a augmenté de 0,3 %. Cette progression est due pour moitié au solde naturel (+ 82 000 personnes), différence entre les nombres de naissances et de décès, qui a fortement baissé du fait de la forte hausse des décès liée à la pandémie de Covid-19.

En 2020, 740 000 bébés sont nés en France. En recul depuis 2015, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,84 enfant par femme en 2020. La France reste, en 2018, le pays le plus fécond de l'Union européenne.

**Un fort excédent de décès lié à la pandémie**

En 2020, 658 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2020) ; c'est 45 000 de plus qu'en 2019, soit une hausse de 7,3 %. L'augmentation est particulièrement importante pour les personnes de 65 ans ou plus, dont le nombre de décès en 2020 est supérieur de 43 000 par rapport à 2019, soit une hausse de 8,3 %. Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019), mais l'augmentation en 2020 est sans commune mesure. L'épidémie de Covid-19 a eu un impact fort sur la mortalité lors de la première vague, entre mars et mai, puis lors de la deuxième vague, à partir d'octobre. Le nombre de décès associés à la première vague de l'épidémie est évalué entre 25 000 et 30 000, malgré le confinement et les consignes sanitaires. En comparaison, la grippe de l'hiver 2019-2020 a entraîné environ 4 000 décès, après 10 000 décès pour la grippe de l'hiver précédent.

L'excédent de mortalité, toutes causes confondues, lors de la première vague de la pandémie (en mars et avril 2020) par rapport à la moyenne 2016-2019 est plus élevé en Espagne (70 %), en Italie (47 %), au Royaume-Uni et en Belgique (43 %) qu'en France (28 %). À l'inverse, il est beaucoup plus faible en Allemagne (4 %). Si le pic des décès a été atteint en France comme en Espagne la semaine du 30 mars, il a eu lieu plus tôt en Italie, et plus tard en Belgique et au Royaume-Uni. En Suède, l'excédent de mortalité s'est prolongé tout le mois de mai. La hausse des décès constatée en France depuis la mi-octobre, avec un pic au cours de la première semaine de novembre, est nettement plus accentuée en Belgique. Selon les données disponibles début décembre 2020, le surplus de décès depuis début octobre jusqu'à la troisième semaine de novembre est le plus élevé en Belgique (42 %), suivie de l'Espagne (26 %) et de la France (22 %) ; il est moindre au Royaume-Uni (11 %) et limité en Allemagne (moins de 5 %).

**En 2020, la pandémie a fait perdre 0,4 an d'espérance de vie aux femmes et 0,5 an aux hommes**

En 2020, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,2 ans pour les hommes. Les femmes perdent 0,4 an d'espérance de vie par rapport à 2019 et les hommes 0,5 an. Cette baisse est deux fois plus marquée qu'en 2015 (respectivement – 0,3 an et – 0,2 an), où la grippe hivernale avait été très meurtrière. Ces dernières années, les gains d'espérance de vie s'étaient ralentis pour les hommes comme pour les femmes : entre 2010 et 2019, soit avant 2020, les femmes avaient gagné 1,0 an contre 1,7 an entre 2001 et 2010 ; pour les hommes, les gains étaient de 1,7 an après 2,6 ans.

En 2020, les espérances de vie à 60 ans baissent par rapport à 2019 de la même durée que les espérances de vie à la naissance : – 0,4 an pour les femmes, passant de 27,8 ans à 27,4 ans ; et – 0,5 an pour les hommes, passant de 23,4 ans à 22,9 ans. L'espérance de vie à 80 ans baisse de 0,3 an pour les femmes comme pour les hommes. En 2015, la baisse était un peu moins forte, et plus marquée pour les femmes (– 0,3 an à 60 comme à 80 ans pour les femmes, – 0,2 an pour les hommes).

### **La population vieillit avec l'avancée en âge des baby-boomers**

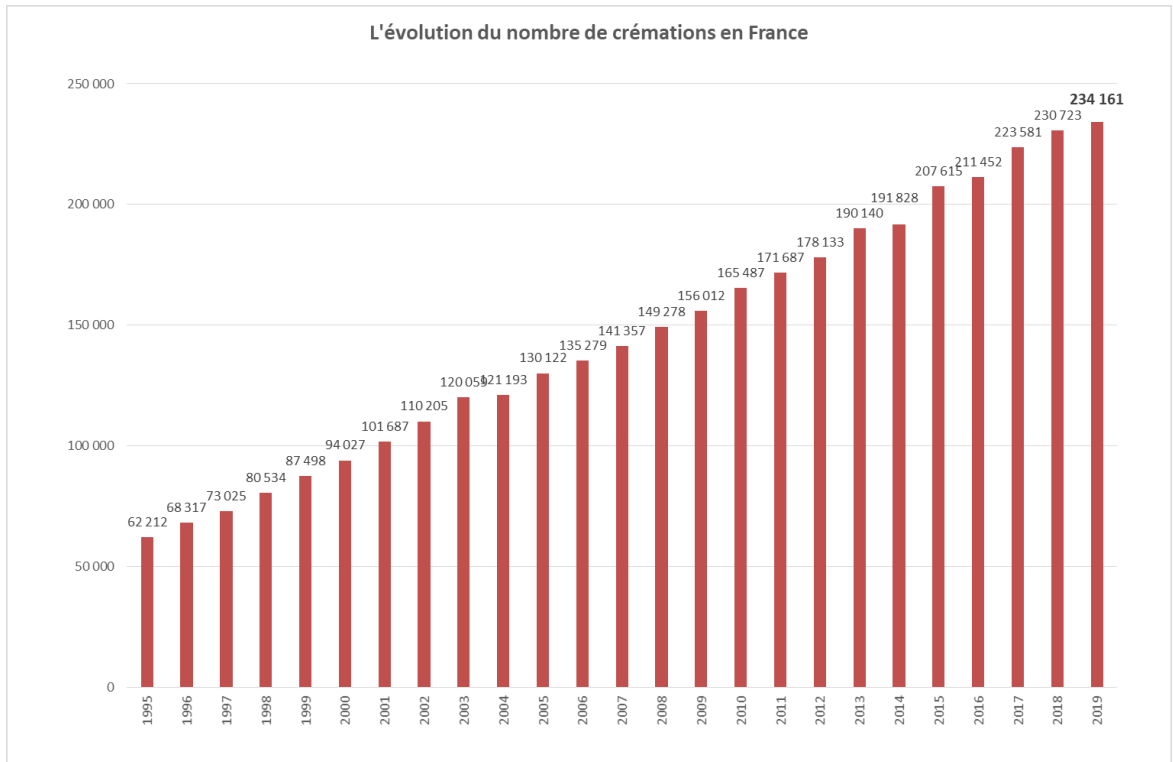
Fortes du dynamisme de leur fécondité depuis plus de quinze ans, l'Irlande et la France ont la proportion de jeunes de moins de 15 ans la plus élevée de l'UE en 2019 (respectivement 20,5 % et 18,0 %). Cette part est inférieure à 14 % dans quatre pays (Allemagne, Italie, Malte, Portugal) et elle est de 15,5 % pour l'ensemble de l'UE.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, plus d'une personne sur cinq (20,7 %) en France a 65 ans ou plus. Cette part augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-guerre. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus augmente dans tous les pays de l'UE. En 2019, elles représentent 20,0 % de la population de l'UE, contre 17,4 % en 2009. Leur part varie de 14,1 % en Irlande à 22,8 % en Italie.

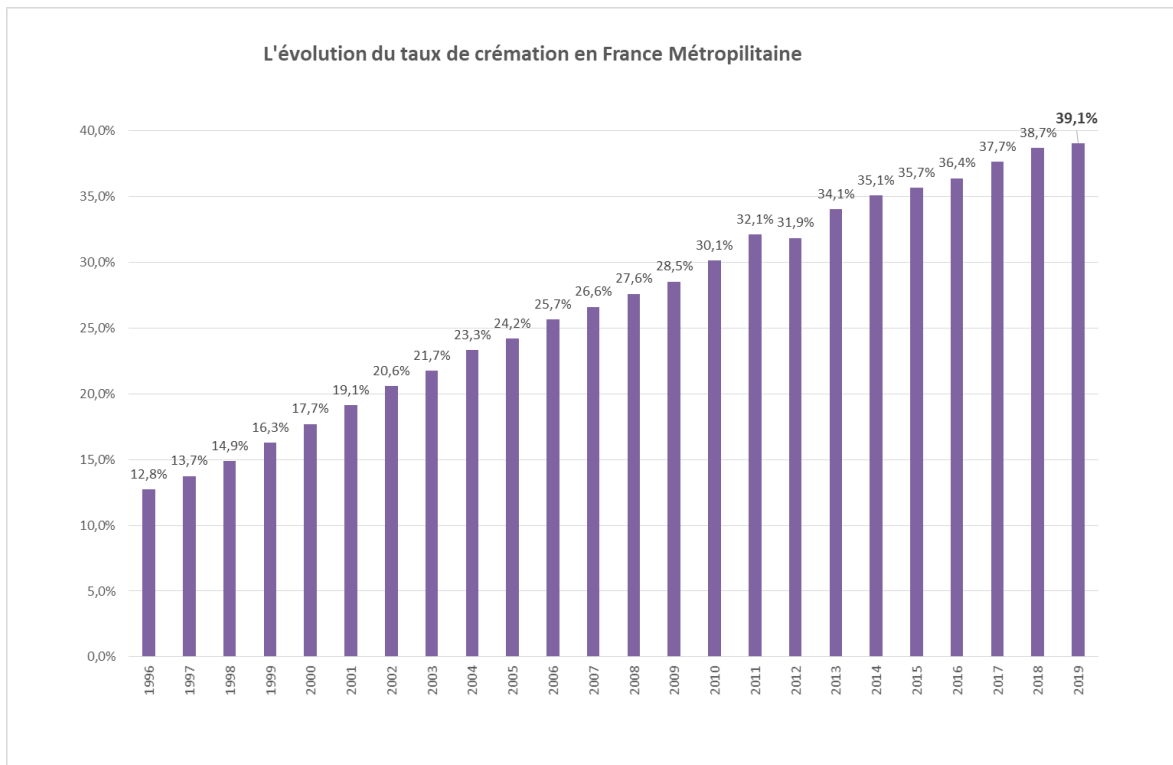
Source : INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5012724?sommaire=5007726#titre-bloc-17>

3.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE



Y compris principauté de Monaco



Y compris principauté de Monaco

A noter que le taux de crémation en 2020 n'a pas encore été publié par l'INSEE ; le rapport d'activité 2020 fera l'objet d'une mise à jour une fois ces données disponibles.

### 3.3. ANALYSE DU REGISTRE DES CRÉMATIONS

L'exploitation du système de réservation et de planification EPOC a été déployée au crématorium depuis 2018. Celui-ci permet une analyse détaillée des crémations et sert de base à l'élaboration de statistiques.

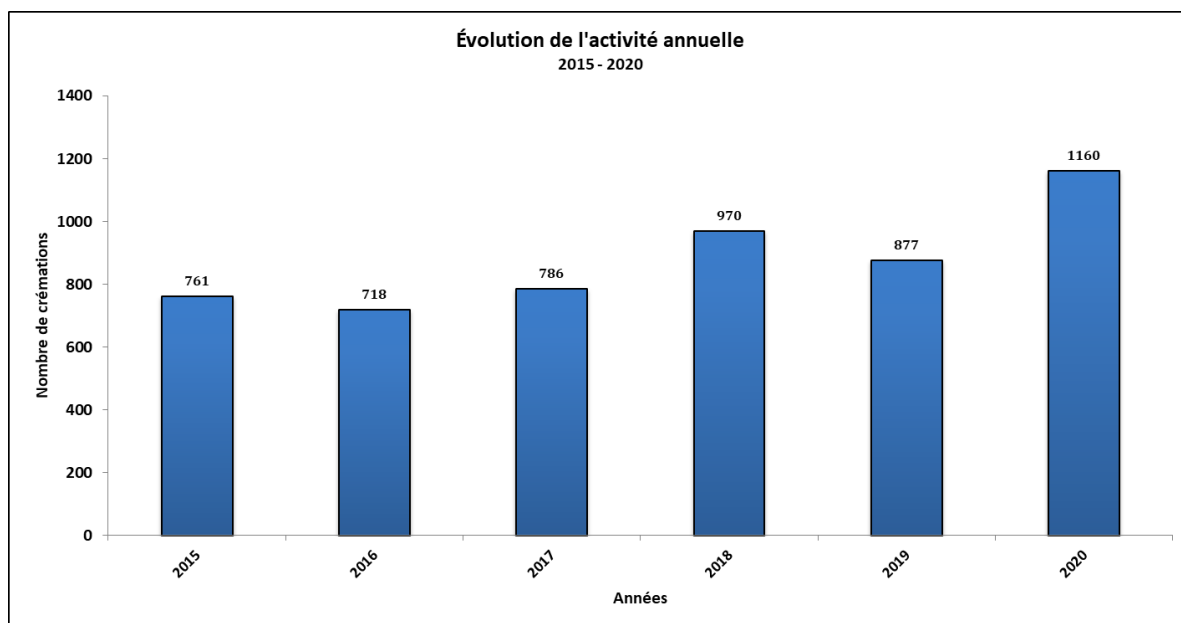
#### 3.1.1. Evolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2020 est de 1 160 (hors pièces anatomiques).

Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2015	761	-
2016	718	-5.7%
2017	786	9.5%
2018	970	23.4%
2019	877	-9.6%
2020	1160	32.3%

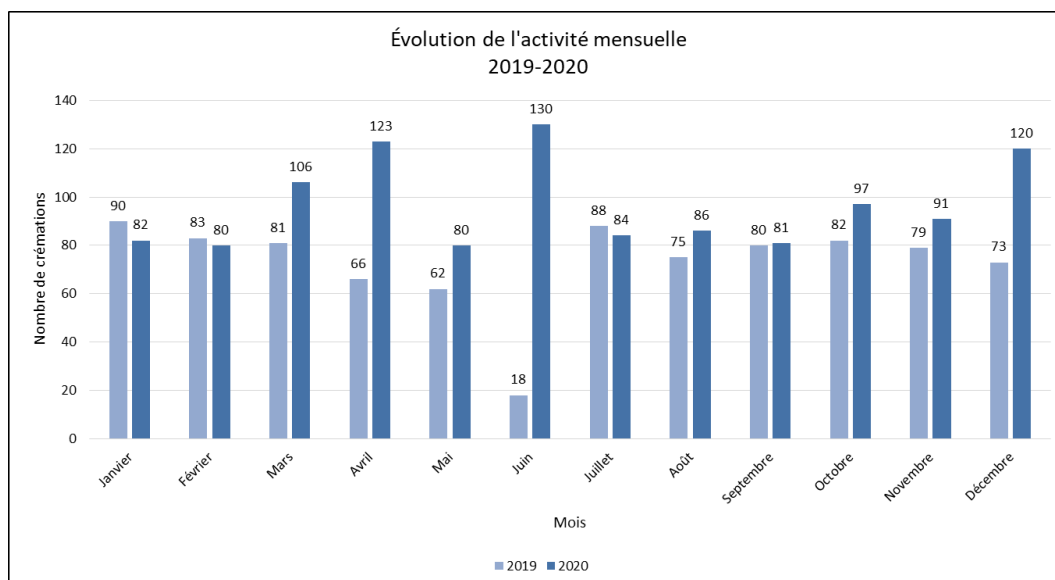
Répartition par types de crémation		
Prestations	2019	2020
Adultes	833	1125
Crémation à titre gratuit	6	12
Enfants	13	11
<i>Sous-total</i>	852	1148
Exhumations	25	12
<i>Sous-total</i>	877	1160
Pièces anatomiques	32	22
<b>TOTAL</b>	<b>909</b>	<b>1182</b>





### 3.1.2. Évolution mensuelle de nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2018		2019		2020	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	82	82	90	90	82	82
Février	91	173	83	173	80	162
Mars	155	328	81	254	106	268
Avril	68	396	66	320	123	391
Mai	68	464	62	382	80	471
Juin	63	527	18	400	130	601
Juillet	75	602	88	488	84	685
Août	76	678	75	563	86	771
Septembre	61	739	80	643	81	852
Octobre	72	811	82	725	97	949
Novembre	78	889	79	804	91	1040
Décembre	81	970	73	877	120	1160
<b>TOTAL</b>	<b>970</b>		<b>877</b>		<b>1160</b>	



### 3.1.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité par sexe				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	25	56	0	1
Février	25	54	0	1
Mars	40	66	0	0
Avril	47	74	2	0
Mai	33	44	1	2
Juin	51	75	0	4
Juillet	31	51	1	1
Août	35	49	2	0
Septembre	30	49	0	2
Octobre	40	52	4	1
Novembre	44	46	1	0
Décembre	50	70	0	0
<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>686</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
	<b>1137</b>			
<b>Proportions</b>	<b>39.7%</b>	<b>60.3%</b>		
	<b>100.0%</b>			

### 3.4. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

#### 3.2.1. Journée « Portes Ouvertes » et « Temps de Mémoire »

La journée Portes Ouvertes ainsi que le Temps de Mémoire n'ont pu être organisés en 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 (cf. chapitre 4.1.1 sur la Covid-19).

#### 3.2.2. Registre d'appréciation du service

Afin d'évaluer la satisfaction des usagers du crématorium, une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles, accompagnée d'une enveloppe préaffranchie.

Par ce processus sécurisé, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire. Ce dernier comprend une grille d'évaluation des prestations ainsi qu'un pavé d'appréciation libre, le but étant d'obtenir une visibilité accrue sur la qualité des services rendus aux familles dans l'établissement.

Pour OGF, gestionnaire du crématorium, cet outil de suivi est primordial afin de maintenir ou d'améliorer au quotidien la qualité des services rendus aux usagers.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par la société INIT puis transmise au crématorium. Après une analyse entre chaque membre du personnel, une communication des résultats accompagnée d'explications est faite au délégué.

La restitution annuelle des résultats du crématorium est présentée ci-après :

#### Synthèse des résultats

	Niveau						Evolution (+/- 5 points)
	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	≥ 95%	de 90% à 94,9%	de 85% à 89,9%	de 80% à 84,9%	< 80%		
	▶ Stable	▲ Hausse	▼ Baisse				
	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	CUMUL 2020	Rappel 2019	Evolution (2020 /2019)
Nombre de questionnaires	16	-	5	10	31	28	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	87,5%	-	80,0%	90,0%	87,1%	96,4%	▼
L'accueil	100,0%	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	100,0%	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
Le confort des locaux	100,0%	-	80,0%	100,0%	96,8%	100,0%	▶
L'hommage lors de la remise des cendres	100,0%	-	100,0%	85,7%	96,2%	96,0%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	-	-	100,0%	100,0%	100,0%	▶

A noter que la synthèse des résultats présentée ci-dessus se limite aux trimestres 1, 3 et 4 puisqu'aucune cérémonie n'a été organisée lors du 2e trimestre du fait des nouvelles restrictions gouvernementales dans ce contexte de crise sanitaire.

#### 3.2.3. Elimination des déchets métalliques

Les déchets métalliques ne se consomment pas lors d'une crémation, comme ceux utilisés pour les prothèses, les couronnes dentaires et autres plombages. Les cendres du défunt sont rendues aux proches. Les résidus métalliques sont récupérés et s'agissant de déchets d'activité, ceux-ci doivent être traités dans une filière adaptée comme tout déchet, et valorisés lorsque c'est possible, comme nous y oblige le code de l'environnement.

Les déchets métalliques sont récupérés par un prestataire spécialisé. Après un appel d'offres en 2017, OGF a fait le choix de l'entreprise OrthoMetals.

Les déchets métalliques sont triés puis refondus pour être transformés. Ces nouveaux objets sont alors utilisés par différentes industries comme l'automobile, l'aéronautique ou encore l'électroménager. Notre prestataire garantit que la nouvelle utilisation ne réintégrera pas le domaine de la santé.

Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à la Fondation PFG, sous l'égide de la Fondation de France, à aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

#### PRESENTATION DE LA FONDATION PFG

##### **Soutenir ceux qui soutiennent**

Depuis 2009, la Fondation PFG s'engage auprès des associations qui orientent leurs actions autour de l'accompagnement des personnes en fin de vie, du deuil et de la sensibilisation du public à un thème encore tabou en France, la mort. A travers cette Fondation, le Groupe OGF, leader des services funéraires en France, prolonge l'écoute, l'accompagnement et le respect des familles mis en œuvre quotidiennement par ses équipes professionnelles. Représentations théâtrales traitant le sujet du deuil, ateliers de mise en beauté pour les personnes en fin de vie, groupes de paroles, développement des soins palliatifs, études, conférences et formations de bénévoles... A travers ses dons, la Fondation PFG apporte un soutien essentiel aux associations qui traitent ces sujets délicats.

##### **Gouvernance et fonctionnement**

Présidée par Philippe Lerouge puis par Alain COTTET au 1<sup>er</sup> novembre 2020 Président-directeur général d'OGF, le conseil d'administration est composé de 6 membres :

- 4 collaborateurs d'OGF,
- 2 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Le conseil joue un rôle essentiel dans les demandes de subventions des associations. Chaque membre donne un avis expérimenté et objectif sur les dossiers présentés pour ensuite délibérer. Si le projet est accepté, la subvention est versée à l'association.

Entre juin et septembre, la Fondation PFG organise un appel à projets annuel.

Retrouvez les actions de la Fondation sur <https://www.pfg.fr/pfg-a-vos-cotes/fondation-pfg>

Deux collectes ont été menées au cours de l'année 2020 dont les montants après valorisation ont été reversés à l'Autorité Déléguée pour une somme totale de 16 416,03 € :

Site	Date collecte	Poids net (kg)	Valorisations (€)
BESANCON	12/05/2020	292.00	6 372.51 €
BESANCON	04/11/2020	306.00	10 043.52 €

#### **3.2.4. Protection du Travailleur Isolé (PTI)**

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



## 4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

### 4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 4.1.1 Covid-19 : une année 2020 éprouvée par la crise sanitaire

Le métier du funéraire a été au cœur de la crise sanitaire de la Covid-19 qui a touché l'ensemble de la population mondiale dès le début de l'année 2020. En collaboration avec vos services, toute l'équipe du crématorium de Besançon s'est mobilisée pour continuer à accompagner les familles en toute sécurité dans le strict respect des mesures sanitaires gouvernementales.

Les mesures d'hygiène et sécurité générales :

- Le port du masque est rendu obligatoire pour le personnel du crématorium comme pour toute personne accueillie.
- Une pompe à gel hydroalcoolique est disposée dans l'espace d'accueil du crématorium, pour que toute personne entrant et sortant du crématorium puisse se désinfecter les mains, ainsi qu'à proximité de l'espace de dernier hommage, pour permettre de toucher le cercueil en signe d'adieu.
- Entre chaque recueillement ou cérémonie, tous les éléments qui ont été en contact avec les familles (mobilier, poignées de porte...) sont désinfectés et les locaux aérés. En fin de journée, les sols des salles de cérémonies sont à leur tour désinfectés en plus d'un nettoyage minutieux.
- La remise des urnes s'effectue sur rendez-vous uniquement.

#### Les mesures spécifiques pour les cérémonies

L'organisation de cérémonies est maintenue en respectant les adaptations suivantes :

- Pour chaque salle de cérémonies, la capacité d'accueil est fixée pour respecter une distanciation de 4m<sup>2</sup> autour de chaque individu et elle ne dépasse pas 30 personnes par salle.
- Les personnes accueillies sont assises.
- Une distance minimale d'un siège est systématiquement respectée entre 2 personnes ou groupes de personnes (les groupes étant constitués au maximum de 6 individus).
- Les espaces de convivialité sont malheureusement inaccessibles, sauf s'ils sont aménagés en garantissant le respect des distanciations.
- Seul l'officiant peut manipuler le goupillon du bénitier.
- Pour laisser un message dans le registre du souvenir, les familles sont invitées à utiliser leurs stylos personnels.
- Pour les familles qui souhaitent la présence d'ornements (gerbes et couronnes de fleurs, drapeaux etc.), l'équipe du crématorium porte des gants pour les manipuler et se désinfecter les mains après toute mise en place ou déplacement.

Malgré les incertitudes et l'inquiétude liées à l'inédit de la situation et ses conséquences sanitaires, le personnel du crématorium de Besançon a su mettre en œuvre tout son savoir-faire, son savoir-être et son professionnalisme pour accompagner au mieux les familles endeuillées dans ce contexte si particulier.

Aussi, le Groupe OGF a souhaité démontrer l'attention portée à l'accompagnement des familles en deuil durant la période de confinement.

Nous avons ainsi engagé une démarche proactive vis-à-vis des familles afin de proposer les mesures complémentaires d'accompagnement ci-dessous :

- La mise en place d'un appel de courtoisie systématique pour toutes les familles en leur proposant un hommage lors de la remise de l'urne (pour celles des familles qui ont laissé l'urne en dépôt), une invitation à une cérémonie collective (type temps de mémoire) pour les autres.





- La communication aux opérateurs funéraires et aux familles du partenariat de la Fondation PFG avec le site de « Mieux traverser le deuil » (<https://mieux-traverser-le-deuil.fr/>) afin d'aider les familles à rentrer en contact avec des acteurs spécialisés et des associations proches de leur domicile.

Enfin, le Groupe OGF a organisé un comité opérationnel Covid-19 à raison de 3 fois par semaine durant le 1er confinement.

Ce comité avait pour objectif le suivi :

- Des évolutions réglementaires et l'adaptation des consignes du Groupe OGF concernant la protection des collaborateurs et la réalisation des opérations.
- De l'information montante et descendante à tous les cadres opérationnels (Directeur de région) et des cadres des fonctions supports du siège (Directeurs du siège).
- De l'activité et de l'absentéisme, de l'organisation des renforts.
- Des stocks de matériels et l'organisation logistique (cercueils et accessoires), des EPI (masques, blouses, gel...).
- Des relations avec les préfetures et les administrations, coordination du déploiement des structures de dépôts supplémentaires.
- De l'interface avec les ministères (Santé et Intérieur) directement ou via la fédération professionnelle (CPFM).

## 4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

### 4.2.1. Les horaires d'ouverture

Les horaires de crémation ont fait l'objet de modification au cours de l'année 2020 en réponse à l'épidémie de Covid-19 nécessitant l'ajout d'un créneau de crémation à 18h ainsi que l'ouverture du crématorium le samedi après-midi aux mêmes horaires qu'en semaine.

Le service de crémation est assuré (hors horaires Covid-19) :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h00,
- et le samedi de 8h30 à 12h30.

Une astreinte téléphonique est mise en place du 18h00 à 22h00 en semaine et de 9h00 à 20h00 le week-end.

### 4.2.2. Les moyens en personnel

Trois personnes, dont Madame Virginie FORTIN, responsable du crématorium, concourent à la tenue quotidienne du site avec :

- accueil des familles,
- accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation d'hommages préalables à la crémation,
- réalisation des crémations et de la remise des cendres ou de la dispersion des cendres au jardin du souvenir du cimetière,
- remise en ordre du crématorium entre chaque crémation,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Elles assurent également l'information téléphonique des familles, la tenue du planning de crémation et l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium.

Elles reçoivent en cas de besoin le soutien des équipes locales du groupe OGF dans le cadre du renforcement de l'équipe du crématorium en cas de forte demande de crémations.

Le groupe OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers de ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La

Direction des Crématoriums et de l'Environnement, de la communication, juridique et travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation. L'encadrement du crématorium est assuré par l'équipe de direction régionale et notamment par Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur de secteur opérationnel.

#### 4.2.3. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

### 4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

#### 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2020 étaient les suivants :

Prestations	Détail des prestations	Tarifs au 1er février 2020				
		Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.	Taxe de crémation T.T.C.	Tarifs T.T.C.
Crémations adultes	<i>Les crémations pour les indigents sont gratuites</i>	439.17 €	87.83 €	527.00 €		567.00 €
Crémations jeunes enfants	<i>de 1 à 12 ans</i>	219.17 €	43.83 €	263.00 €	40.00 €	303.00 €
Crémations très jeunes enfants	<i>de 0 à 1 an</i>	80.83 €	16.17 €	97.00 €	40.00 €	137.00 €
Crémations indigents	<i>prestations gratuites</i>		Gratuit			
Crémations de restes mortels > 5 ans	<i>Restes mortels à la suite d'exhumations ou de reprises de concession</i>	219.17 €	43.83 €	263.00 €	40.00 €	303.00 €
Crémations restes mortels < 5 ans	<i>Restes mortels à la suite d'exhumations ou de reprises de concession</i>	439.17 €	87.83 €	527.00 €	40.00 €	567.00 €
Pièces anatomiques - petit conteneur (30kg et 100L)	<i>Gratuité dans la limite de 18 prestations par an (petits et grands conteneurs)</i>	219.17 €	43.83 €	263.00 €		263.00 €
Pièces anatomiques - grand conteneur (60kg et 200L)	<i>Gratuité dans la limite de 18 prestations par an (petits et grands conteneurs)</i>	439.17 €	87.83 €	527.00 €		527.00 €
Dépôt des cendres de pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière		43.33 €	8.67 €	52.00 €		52.00 €
Dispersion des cendres	<i>Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec intervention du Maître de cérémonie</i>	55.00 €	11.00 €	66.00 €		66.00 €
Cérémonie simple suivi d'une crémation (salle de cérémonie + salle de convivialité)	<i>Recueillement</i>		Gratuit			
Cérémonie standard suivi d'une crémation (salle de cérémonie)	<i>Sur demande de la famille</i>	70.00 €	14.00 €	84.00 €		84.00 €
Cérémonie personnalisée suivi d'une crémation (salle de cérémonie)	<i>Sur demande de la famille</i>	141.67 €	28.33 €	170.00 €		170.00 €
Salle de cérémonie, en l'absence de crémation		94.17 €	18.83 €	113.00 €		113.00 €
Conservation urnes	<i>conservation urnes au-delà 1 mois par mois supplémentaire</i>	22.50 €	4.50 €	27.00 €		27.00 €
Urne cinéraire		34.17 €	6.83 €	41.00 €		41.00 €
Enregistrement et Envoi CD Cérémonie		34.17 €	6.83 €	41.00 €		41.00 €
Enregistrement et Envoi CD Présentation à la flamme		16.67 €	3.33 €	20.00 €		20.00 €

Autres prestations :	Détails des prestations	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.	Taxe de crémation T.T.C.	Tarifs T.T.C.
Espace de convivialité, (durée 1h30)	<i>en l'absence de crémation</i>	94.17 €	18.83 €	113.00 €		113.00 €
Collation	<i>sucrée ou salée, mini 20personnes, prix par personne</i>	8.33 €	1.67 €	10.00 €		10.00 €
Service traiteur	<i>sur devis</i>		sur devis			

#### 4.3.1.La révision des tarifs

Conformément aux dispositions du contrat de délégation, les tarifs ont été actualisés au 1<sup>er</sup> février 2020. Ceux-ci ont augmenté de 2,0 % par rapport aux tarifs de l'année 2019 (contre 4,13 % en suivant la formule de révision contractuelle) suite à la demande de limitation adressée par l'autorité délégante.

## ANNEXE 1 : IMMOBILISATIONS

Num Immo.	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Amortiss cumulés N-1	Dotation année 2020	Amortiss cumulés N	Vnc N
0100016BESANCON	CONSTRUCTION EXTENTION BESANCON	01/07/2018	40 379.10	14 839.86	<b>9 888.75</b>	24 728.61	15 650.49
0100015BESANCON	CONSTRUCTION EXTENTION BESANCON	01/07/2018	901.14	331.17	<b>220.68</b>	551.85	349.29
0100007BESANCON	HARDY CONSTRUCTION	01/07/2018	1 624.90	597.15	<b>397.93</b>	995.08	629.82
0100006BESANCON	RPI GROS OEUVRÉS	01/07/2018	631.47	232.12	<b>154.64</b>	386.76	244.71
0100005BESANCON	CONSTRUCTION BESANCON	01/07/2018	1 168.35	429.32	<b>286.12</b>	715.44	452.91
0100003BESANCON	CONSTRUCTION ACPTÉ BESANCON	01/07/2018	631.02	231.94	<b>154.53</b>	386.47	244.55
0100004BESANCON	CONSTRUCTION BESANCON	01/07/2018	75 816.21	27 863.58	<b>18 567.23</b>	46 430.81	29 385.40
0100025BESANCON	RG FOUR CREMA BESANCON	01/07/2018	7 093.49	2 607.04	<b>1 737.18</b>	4 344.22	2 749.27
0100029BESANCON	LIGNE DE FILTRATION BESANCON	01/07/2018	168 283.00	61 846.52	<b>41 212.16</b>	103 058.68	65 224.32
0100028BESANCON	JOURS IMMOBILES	01/07/2018	381.05	140.10	<b>93.31</b>	233.41	147.64
0100027BESANCON	RG MENUISERIE BESANCON	01/07/2018	905.61	332.79	<b>221.78</b>	554.57	351.04
0100026BESANCON	EHELLE A CRINOLINE	01/07/2018	2 805.31	1 030.97	<b>687.01</b>	1 717.98	1 087.33
0100017BESANCON	IA TOPSIGN ENSEIGNE	01/07/2018	1 380.45	507.29	<b>338.06</b>	845.35	535.10
0100014BESANCON	CABLAGE INFORMATIQUE	01/07/2018	1 027.97	377.81	<b>251.74</b>	629.55	398.42
0100013BESANCON	ACME SERRURES	01/07/2018	44.20	16.21	<b>10.82</b>	27.03	17.17
0100012BESANCON	GREEN BLOOM	01/07/2018	810.73	298.02	<b>198.54</b>	496.56	314.17
0100011BESANCON	TRAVAUX BESANCON	01/07/2018	170 044.96	62 494.09	<b>41 643.66</b>	104 137.75	65 907.21
0100010BESANCON	4 PAVES FLUOS	01/07/2018	517.54	190.17	<b>126.74</b>	316.91	200.63
0100009BESANCON	ETANCHEITE BESANCON	01/07/2018	25 332.24	9 309.89	<b>6 203.81</b>	15 513.70	9 818.54
0100008BESANCON	BISONTINE DE PEINTURE LOT 6	01/07/2018	2 647.98	973.16	<b>648.48</b>	1 621.64	1 026.34
0100002BESANCON	AGENCEMENT TERRAIN BESANCON	01/07/2018	65 744.56	24 162.15	<b>16 100.70</b>	40 262.85	25 481.71
0100001BESANCON	AGENCEMENTS BESANCON	01/07/2018	1 866.20	685.92	<b>457.02</b>	1 142.94	723.26
0100024BESANCON	MOBILIER SALLE DE VISUALISATION	01/07/2018	27.33	10.08	<b>6.69</b>	16.77	10.56
0100023BESANCON	MOBILIER SALLE DE CONVIVIALITE	01/07/2018	188.99	69.51	<b>46.28</b>	115.79	73.20
0100022BESANCON	MOBILIER DE BUREAU	01/07/2018	60.97	22.33	<b>14.93</b>	37.26	23.71
0100021BESANCON	29 BANCS	01/07/2018	11 660.00	4 285.23	<b>2 855.51</b>	7 140.74	4 519.26
0100020BESANCON	CENDRIERS + BANCS+CORBEILLES	01/07/2018	69.00	25.39	<b>16.89</b>	42.28	26.72
0100019BESANCON	IRELEM SONO	01/07/2018	3 196.78	1 174.86	<b>782.88</b>	1 957.74	1 239.04
0100018BESANCON	FRAIS DE TRANSPORT MOBILIER	01/07/2018	104.72	38.53	<b>25.64</b>	64.17	40.55
01MC00000000419	Acquisition 1 PC Optiplex 3050	26/07/2018	515.71	184.61	<b>128.92</b>	313.53	202.18
01MC00000000423	Acquisition 1 Dell 24 Monitor P2417H - 60.5cm(23.8)	26/07/2018	108.65	103.80	<b>4.85</b>	108.65	0.00
0124382N901C501	REBRIQUETAGE COURT FOUR TABO	28/06/2019	54 277.30	5 524.38	<b>10 855.45</b>	16 379.83	37 897.47
01MC00000000573	MATERIEL AUDIOPHONY	26/06/2020	722.66		<b>178.45</b>	178.45	544.21

**TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES****640 969.59****220 935.99****154 517.38****375 453.37****265 516.22**